

**LL.**

**PROJET DE LOI.**

Acte pour abroger tout ce qui est relatif à  
la compilation et publication des décisions  
des tribunaux dans le Bas-Canada, dans  
l'acte 13 et 14 Vict., cap. 37.

---

Reçu, et lu la première fois, Jeudi, 14 Avril,  
1859.

Seconde lecture, Lundi, 18 Avril, 1859.

---

(500 copies.)

L'hon. M. TESSIER.